

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 mai 2025

Étaient présent-e-s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, Marie-Christine CHAPRIER, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, Nadège RIVOIRE, VAGNON Alexandre, Etienne CAREIL, THIOLLIERE Paul, FRAISSE Noël.

Eric Bordereau donne pouvoir à Noël Fraisse
 Christine Robin est excusée
 Paul Thiollière est nommé secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 26 mars 2025 -

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

II – Procès-verbal du conseil du 08 avril 2025

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

III- Choix de l'entreprise pour le réaménagement des RD503 et 08

Deux entreprises ont répondu à cette consultation, les devis étaient autour de 60 000 € HT, mais suite à notre rencontre avec le département, qui ne peut pas financer ce projet dans l'immédiat, nous avons revu ce projet à la baisse.

Les 2 offres se répartissent comme suit :

Entreprise	STINEO	AZ MARQUAGE
Montant HT	31 562,24 €	33 211,11 €
Montant HT variante 1	35 745,74 €	35 859,11 €
Montant HT variante 2	32 098,24 €	33 948,11 €

C'est la variante 2 de l'entreprise STINEO qui est retenue, pour un montant de 32 09,24 € HT soit 38 517,89 €

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	11		3

IV – Choix MO pour hameau léger

La commune a procédé à une consultation de divers bureaux d'étude, 3 regroupements ont répondu à cet appel d'offres :

- 1) Atelier OP.HUS + Vivace + Julien Associés pour un montant de 27 475 € HT, soit 32 970 € TTC
- 2) Atelier Bivouac + Timel + Paysagéo pour un montant de 22 067 HT, soit 24 343 € TTC

3) Atelier du Ginko + SICC (VRD) + BE l'eau + Cabinet Chalaye pour un montant de 14 010 € HT, soit 16 812 € TTC

C'est le groupement n°3 qui a été retenue pour la maitrise d'œuvre du projet « Hameau Léger », pour un montant de 14 010 € HT, soit 16 812 € TTC

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	11	3	

V – Choix collectif Hameau léger

Une seule candidature a été déposée dans le cadre de cet appel à projets. Le jury s'est réuni le samedi 26 avril afin d'évaluer et valider ce dossier déposé par le collectif « Les Dahutttes »

Les critères permettent de s'assurer du choix d'un collectif solide, pérenne et aligné avec les orientations de la collectivité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	11		3

VI - Accompagnement Hameau léger : approbation de la phase 3 (assistance aux maitrisés d'ouvrages)

Considérant que l'appel à projet a été concluant, par la validation de la candidature du collectif « Les Dahutttes », la phase 3 de l'accompagnement par l'association « hameaux légers » peut être lancée.

Le conseil mandate l'association Hameaux Légers pour mener à bien la Phase 3, assistance aux maitrisés d'ouvrages à l'usage du collectif et de la commune, telle que prévue dans la convention d'accompagnement pour un montant de 19 850,00 € HT.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	11		3

VII – Adhésion EPURES

Epures, l'agence d'urbanisme des territoires ligériens a pour objectif d'harmoniser les politiques publiques. Elle constitue un cadre commun pour la réalisation d'études et la conduite de certaines missions par des collectivités publiques compétentes :

Compte tenu de l'intérêt pour Saint-Julien-Molin-Molette de participer au programme partenarial mis en œuvre par l'Agence d'urbanisme, il est proposé au Conseil municipal de demander son adhésion, qui sera soumis à l'agrément du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme.

Selon les statuts de l'Agence d'urbanisme, le collège d'appartenance de Saint-Julien-Molin-Molette est le collège des membres intéressés (dit collège 3). L'adhésion donne lieu au versement d'une cotisation annuelle de 106 €, décidée par le Conseil d'administration, pour les communes, membres de ce collège.

Cette cotisation peut être complétée chaque année d'une subvention de la commune au regard du degré d'intérêt qu'elle porte au programme d'activités partenarial de l'Agence d'urbanisme.

La commune disposera d'un représentant à l'Assemblée Générale de l'Association.

Le conseil valide l'adhésion de la commune à l'agence EPURES et désigne Isabelle Baas et Céline Elie (suppléante) comme représentantes de la commune ;

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

VIII – Annulation du lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU et lancement de la nouvelle procédure

La délibération du 13 février 2025 portant sur le lancement de la modification simplifiée du PLU, laissant apparaître un certain nombre d'incohérences, la préfecture nous demande de l'annuler.

Nous allons donc refaire une délibération qui acte le lancement de la procédure simplifiée n°4 du PLU selon l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette modification portera uniquement sur la zone 1AU dans le but de permettre l'implantation d'un hameau léger. Un nouvel article sur la qualité architecturale urbaine et paysagère spécifique sera inséré dans l'article 11.

L'orientation générale de l'OAP ne sera pas modifiée.

Les orientations du PADD de 2017 sont conservées (densité et nombre d'habitats individuels).

En conséquence, le conseil va acter la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée, la notification du dossier de présentation aux PPA puis sa mise à disposition au public.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	11		

IX – Révision du plan de financement pour l'interconnexion

Par délibération du 26 novembre 2024, le conseil municipal a autorisé Mme la maire a déposé une demande de subvention dans le cadre de la DETR. En complément, suite à de nouveaux éléments issus des travaux du bureau d'études, et notamment la phase PRO, il a été nécessaire de réactualiser le plan de financement comme suit :

	Taux subventions	HT	TTC
Prix estimatif			
Prix suivant PRO DCE		717 128,60 €	860 554,32 €
tranche optionnelle 1 du PRO DCE		184 155,00 €	220 986,00 €
Imprévus (8%)		72 102,69 €	86 523,23 €
MOE		28 384,00 €	34 060,80 €
Prix total avec TO1		1 001 770,29 €	1 202 124,35 €
Participation réseaux et Génie Civil (hors sub)		55 000,00 €	66 000,00 €
Plan de financement			
Agence de l'eau (rmc)	50%	500 885,14 €	
DETR	20%	200 354,06 €	
Département Loire	10%	100 177,03 €	
Commune	20%	200 354,06 €	
Total	100%	1 001 770,29 €	

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

X – Subventions aux associations

La commission vie associative, culturelle et sportive propose, au vote du conseil municipal, la répartition des subventions selon le tableau ci-dessous :

Association	Demande	Proposition
Boule du Ternay	1500	200
Cercle Jeanne d'arc	2250	800
Classes en 0 et en 5	800	800
Conscrits	0	500
Ceci n'est pas une usine	1000	800
Dynamique Pirailloise	200	200
Du vent dans les mollets	1500	1000
Judo Club	1200	700
Label des Chants	1700	1200
Les amis du Val Ternay	500	500
Manufacture et fonderie Bancel	600	600
Patrimoine Piraillois	400	400
SCP	1459	1000
Sou des écoles	1850	1000
Musiques à l'usine	1000	1000
Prévention routière	250	250
TOTAL	16209	10950

Pour la subvention à l'association « ceci n'est pas une usine », Mme Elie et M. Vagnon quittent la salle pour ne pas participer au vote.

Le conseil municipal approuve le tableau de répartition des montants alloués aux associations pirailloises.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

XI – Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école

Madame la Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi 83-683 du 22 juillet 1983 qui fixe le régime de répartition des charges de fonctionnement afférentes aux écoles publiques, la commune de résidence de l'enfant est tenue de participer aux montants des frais de fonctionnement de la commune d'accueil.

Le nombre d'élèves scolarisés au 1^{er} septembre 2024 = 88

Coût moyen par élèves = **539 €**

Pour information, en 2023, il y avait 100 enfants et la participation était de **482 €**.

Le mode de calcul de cette répartition pour l'année 2024/2025 est établi selon le compte administratif 2024-dépenses :

Article	Désignation	Dépenses 2024
60611	Eau	416
60612	Electricité	2 747
60621	Chauffage	6 350
60631	Entretien	1785
6067	Fournitures scolaires	3 981
6288	Piscine (entrés + transport)	2 644
615221	Entretien bâtiments	500
6156	Contrat maintenance	1 488
6262	Télécommunication	514
64	Frais de personnel	27 066
TOTAL		47 491

Le montant proposé pour la participation des communes est de 539 €

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

XII - Participation au fonds social pour le logement

Madame la Maire demande le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds de solidarité logement, piloter par le département de la Loire, afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement.

Elle propose une participation à hauteur de 0.30 € par habitant soit 343,00 €. Cette proposition est validée.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

XIII – divers

- Samedi, après un baptême républicain, Mme le maire a été interpellé par le fait que des petits mots avait été posés sur le parebrise des voitures mal stationnées. En aucun cas ceci n'est du fait de la mairie. Pour rappel, toute communication de notre part, ce fait avec le logo de la mairie. Une campagne de prévention pour le non-respect des bandes jaunes avait été effectuée en mars puis quelques propriétaires avaient été verbalisés, depuis il y a moins de stationnement gênant surtout avenue de Colombier.
- Les compteurs des habitations de la rue des sources ont été rendus accessibles depuis l'espace public pour faciliter le travail du gestionnaire des réseaux d'eau.
- Les canaux ensablés par les crues retiennent des eaux stagnantes propices à la prolifération des moustiques. Il est regrettable que certains s'obstinent à refermer les vannes qui sont ouvertes par les employés municipaux pour les vidanger.
- Le fossé en bas du chemin de la Portière a été profondément creusé par les crues d'octobre. Il va être regarni pour éviter les chutes possibles de passants.
- Le CCAS a organisé un concert au sein de l'EHPAD « Le Val du Ternay » qui a été très apprécié des résidents.

- Les dernières colonnes d'ordures ménagères et de tri sélectif vont être livrées le 14 mai et mise en place d'ici la fin du mois pour remplacer les derniers bacs à ordures.
- La Lettre Pirailonne est en cours de préparation.
- Une cérémonie aux monuments aux morts du cimetière et de la mairie aura lieu le 8 mai à 10 heures 45 et 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie

La secrétaire de séance
Paul Thiollière

